



Association **ROND POINT**

Maison des associations
1, rue Collin Mamez 78530 BUC

Tel 01 39 56 56 49

e-mail : rond-point@club-internet.fr

Permanences : Lundi, mardi, jeudi de 10h à 12h (hors vacances scolaires)

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 :

Le présent Règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration en application de l'article 13 des Statuts de l'association. Il a pour objet de compléter les statuts .Il s'applique à tous les membres de l'Association. Il peut être modifié par le Conseil d'Administration .Il est approuvé par l'Assemblée Générale .Il est annexé aux Statuts.

Article 2

Chaque membre de l'Association participe aux activités auxquelles il est régulièrement inscrit sous sa responsabilité.

Article 3

En cas de défection ou d'absence à une activité non signalée de façon claire au responsable de l'activité ou au Bureau moins de quinze jours avant la date prévue pour l'activité, il sera retenu 50% du prix de l'activité. Le Bureau décide des cas où la défection ou l'absence sont excusées.

Article 4

Le Bureau peut, à tout moment, annuler ou reporter une activité à condition de s'efforcer de prévenir le plus tôt possible les membres inscrits à cette activité. En cas d'annulation définitive, le bureau remboursera le prix payé par les membres inscrits régulièrement.

Article 5

Le présent règlement intérieur est soumis à l'approbation de la plus prochaine Assemblée Générale. Toute modification apportée par le Conseil d'Administration est approuvée par la plus prochaine Assemblée Générale.